

Paiements pour Services Environnementaux

Mise en œuvre dans l'Est des Vosges

Biennales des Conseillers fourragers - 21 au 23 octobre 2025
Lycée agricole Naturapolis - Châteauroux



Sommaire

- **Contexte**

- Territoire
- Trame Verte et Bleue

- **Paiements pour Services Environnementaux**

- Principe
- Mise en place
- Elaboration du Cahier des Charges
- Cahier des Charges
- Carnet des pratiques
- Calculateur
- Contrôle et formation
- Bilan année 1 et 2

Contexte

• Territoire



Enjeux : Maintien des prairies permanentes mais intensification des pratiques dû à l'enrichissement et l'urbanisation

Moyenne montagne

- recouvert à 70% par de la forêt
- SAU = 80% prairies permanentes

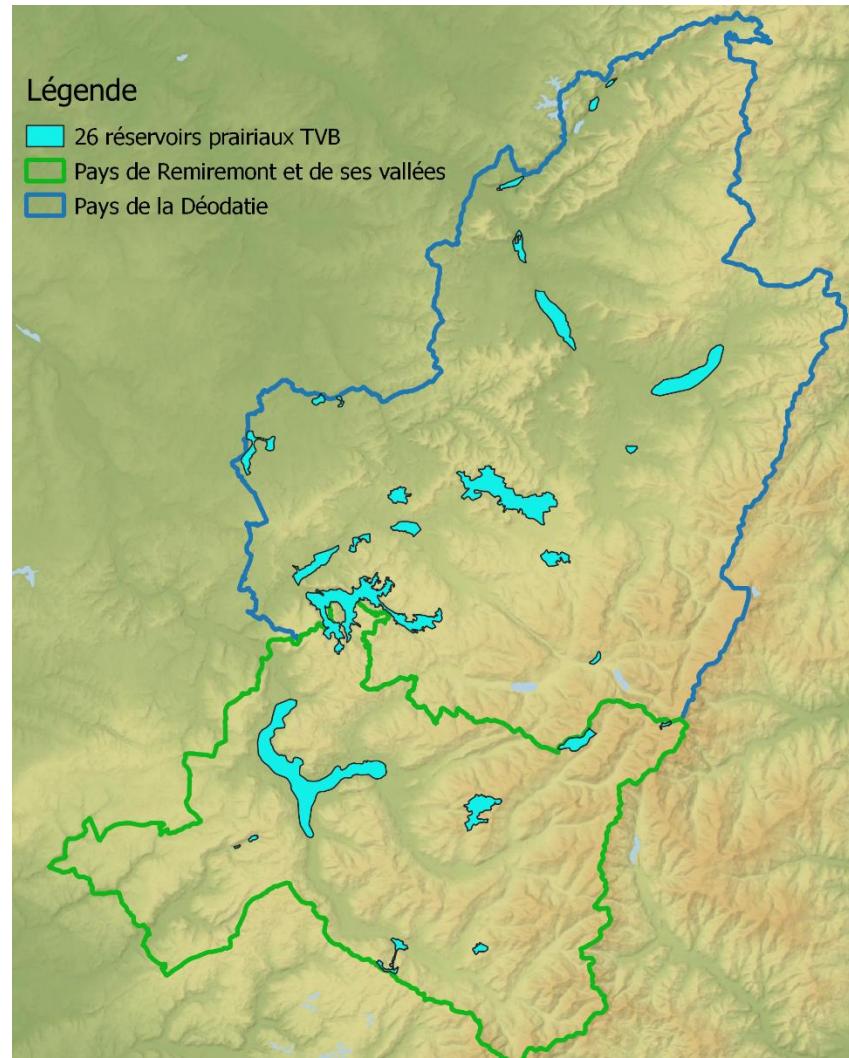


Contexte

• Trame Verte et Bleue (TVB)

Identification des réservoirs et corridors de biodiversités à maintenir ou restaurer sur un territoire

Diagnostic lancé en 2016 sur les Pays de la Déodatie et de Remiremont et de ses vallées
→ Trame humide
→ Trame forestière
→ Trame **prairiale**



● Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

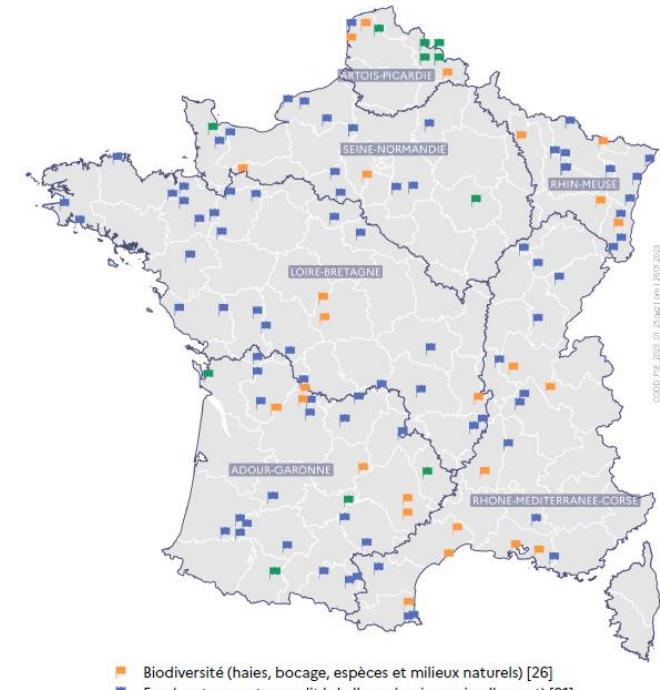
• Principe

Dispositif de **rémunération** des services environnementaux rendus par les agriculteurs grâce à leurs bonnes pratiques, dont la société bénéficie

PSE « biodiversité » : maintien de la TVB au travers des prairies permanentes



Territoires « Paiement pour Services Environnementaux »
Enjeu environnemental principal - Janvier 2023



■ Biodiversité (haies, bocage, espèces et milieux naturels) [26]
■ Eau (cappage, autre qualité de l'eau, érosion, ruissellement) [81]
■ Zone humide [11]

□ Limites des Agences de l'eau

Source : CGDD/SEVS/SDPPD3 d'après les données des Agences de l'eau
Cartographie : DGALN/CAPP/NUM

• Paiements pour Services • Environnementaux (PSE)

• Mise en place

1. Réponse AMI AERM
2. Etude de préfiguration
 - Définition du projet
 - Etude de faisabilité
 - Montage et dépôt des dossiers

→ 1,5-2 ans de montage



Besoin d'une bonne connaissance scientifique du territoire,
de la réglementation nationale et des milieux à enjeux



Paiements pour Services Environnementaux (PSE)



• Elaboration du Cahier des Charges

Indicateurs de moyens établis en concertation avec le COTECH

- Identification des enjeux et objectifs opérationnels
- Détermination des indicateurs et valeurs seuils
- Définition des notes et montants PSE
- Identification des spécificités du territoire (ex ZH)

Test du cahier des charges sur des exploitations, suivi de révisions

● Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

• Les PSE des Pays de la Déodatie et Remiremont et de ses vallées

- Eligibilité en lien avec TVB :
20 ha ou 25% SAU dans réservoirs TVB

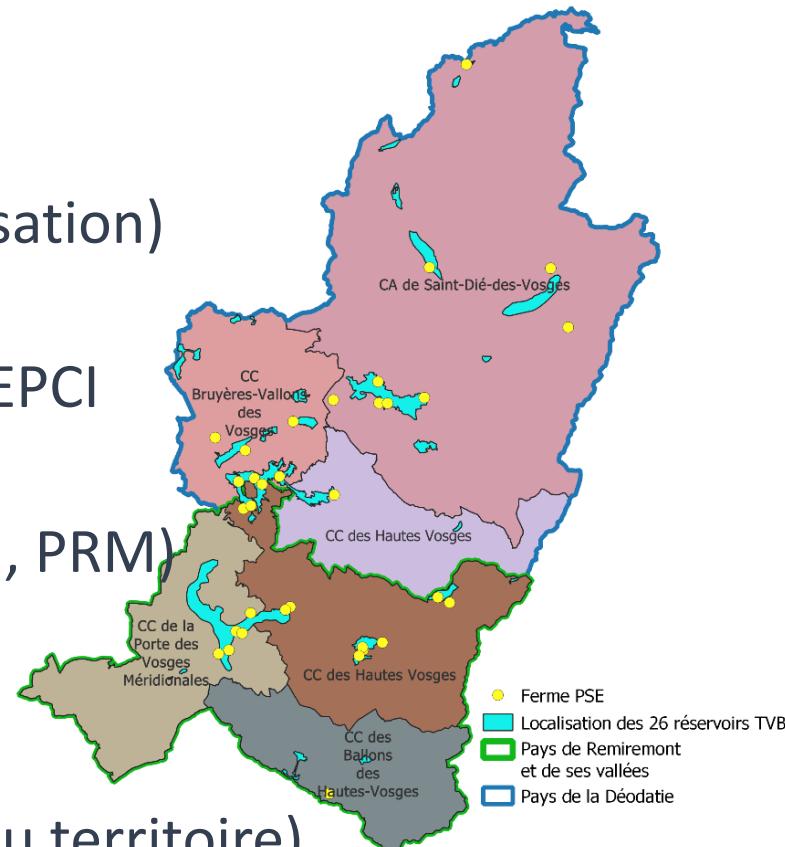
- 33 agriculteurs (≈40% de contractualisation)

- 2023-2028
financé à 90% par l'AERM, 10% RGE et EPCI
budget de 2 millions d'euros

- Non cumulable avec MAEC (sauf ICHN, PRM)

148 milieux naturels protégés

PP engagées : 2 700 ha (8,6 % des pp du territoire)



Cahier des Charges

Eligibilité aux PSE:

- 25% SAU dans un des réservoirs TVB min
- 20 ha SAU dans un des réservoirs TVB min

Domaine 1

Critère 1

Milieux engagés avec conditions quantitatives et qualitatives à respecter

- Mare
- Zone humide
- Fossé
- Verger
- Arbre isolé
- Ruine
- Muret en pierre
- Prairie à sanguisorbes

Min 2 milieux et Max 5 milieux pour rémunération

Conversion du nombre de milieux ou %PP/SAU en **note** pour calculer la rémunération
(= note*rémunération*SAU total)

Domaine 2

Critère 1

% Prairies Permanentes sans phytosanitaires/ SAU

Critère 2

Prairies permanentes du réservoir gérées extensivement

Min 70% - Max 100% pour rémunération

Min 30% -max 80% de PP gérées extensivement dans le réservoir pour rémunération

Indicateurs innovants
D°J
j.ugb/ha

		Rémunération	Plafonds
Domaine 1	Création	676 €/ha	450 €/ha
	Maintien	66 €/ha	
Domaine 2	Création	260 €/ha	600 €/ha
	Maintien	146 €/ha	

Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

• Carnet des pratiques

Nom Agriculteur PSE

CARNET DES PRATIQUES DU 15 MAI 2025 AU 15 MAI 2026

Numéro parcelle (carte)	Nom ou n° parcelles PAC ou autres	Surface en Ha	Réservoir TVB (oui/non)	Zone humide (oui/non)	Pratique*	1er date de fauche	2ème date de fauche	Type de fertilisation*	Quantité de fertilisation (préciser l'unité)	Type de fertilisation 2*	Quantité de fertilisation 2 (préciser l'unité)	Dégâts de sanglier (oui/non)	Remarques (rendements, autres interventions)
EXEMPLE 1			oui	oui	Parcels	20/06/2024	25/08/2024	Fourrages bovin bétioire ac	2,5 T				5 T de foin
Exemple 2			oui	oui	Pâtures			Lisiere bovin	20 m ²				
1	0,73ha	oui	non										
2	2,95ha	non	oui										
3	1,09ha	non	oui										
4	0,72ha	oui	non										

Numéro parcelle (carte)	Type d'animaux*	Nombre d'animaux	1er mouvement : date de mise au pré	1er mouvement : date de sortie du pré	Type d'animaux*2	Nombre d'animaux2	2ème mouvement : date de mise au pré	2ème mouvement : date de sortie du pré	Type d'animaux*3	Nombre d'animaux 3	3ème mouvement : date de mise au pré	3ème mouvement : date de sortie du pré
EXEMP	Comme j'ai fauché en première pratique, je ne mentionne pas les pâtures											
Exemp	9 + 2ans et VL	3 - 2	15/05/2024	25/05/2024	VL	5	15/07/2024	10/08/2024	ovins	80	01/10/2024	11/10/2024
1												
2												

• Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

• Calculateur

Exploitant
Date 1100°C

24/05/2024

SAISON 2024-2025

SAU	167,91 ha
SAU réservoir	48,04 ha
Dom 1 citère 1	5
Dom 2 citère 1	63,30%
Dom 2 citère 2	76,31%

SAU	SAU RESERVOIR	Critère 1, domaine 1	DOMAINE2 Critère 1	Critère 2, domaine 2
167,91 ha	48,04 ha	5	63%	76%

ZH
oui

verif criteres
oui

65,46	ha surface ZH gérées extensivement
85,66	ha surface zone humide

ID_terrain	reservoir	pp	pratique	bov_<1an_1	bov_<2an_1	mal_>2a_1	geni_>2a_1	VL_1	VA_1	ovins_1	caprins_1	equides_1	date_deb1	date_sort1	duree_pat1
57	oui	oui	FAUCHE												
7	non	oui	FAUCHE												
6	non	oui	FAUCHE												
5	non	oui	FAUCHE												
1	non	oui	PATURE		10								15/05/2024	01/10/2024	136,00
2	non	oui	PATURE					3					15/05/2024	01/08/2024	76,00
84	non	non													

date_FAUCHE	typ_FAUCHE	typ_ferti	qt_fert_kg	surface_ha	zh	surf_m ²	N	P	Jugb/ha	Validité date
10/07/2024		LISIER BOVIN	37800	1,89	oui	303,249	26	30	-	OK
13/08/2024		LISIER BOVIN	67200	3,36	oui	20388,77	26	30	-	OK
13/08/2024		LISIER BOVIN	8200	0,41	oui	351,5947	26	30	-	OK
13/08/2024		LISIER BOVIN	28400	1,42	oui	1814,338	26	30	-	OK
				5,33	oui	18397,94	0	0	192,12	
				1,42	oui	1387,037	0	0	150,99	
				1,50	oui	150,99	0	0	150,99	

• Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

• Contrôle

1 agriculteur contrôlé/an par un prestataire

Année 2 : 2024-2025

NOM Agriculteur : Pays de la Déodatie et Remiremont

Compte rendu de contrôle PSE

Territoire PSE : Pays de la Déodatie et Remiremont et de ses vallées

Bénéficiaire	
Nom-Prénom :	Raison sociale :
SIRET :	N°PACAGE :
Adresse (siège d'exploitation) :	
N° téléphone :	
Statut juridique :	E-mail :
Années contrôlées :	Nombre d'associés :
Informations du contrôle	
Date du contrôle sur le terrain phase 1 :	Version du document/date :
Date du contrôle administratif phase 2 :	Date :
Contrôleur :	
Selecteur Porteur de projet :	

1 Phase 1 : Contrôle sur le terrain

1.1 Domaine 1, critère 1 : Milieux naturels engagés

Pour chaque milieu engagé : n° de la parcelle, n° de milieu, photos avant-après, commentaires sur respect des critères qualitatifs et quantitatifs

• Formation

2 obligatoires pendant les 5 ans

Proposition d'une formation/an sur thèmes variés



• Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

• Bilan année 1 et 2

	Année 1	Année 2
Nombre d'agriculteurs	33	32
Rémunération totale	345 251,26€ (337 483,26€)	331 774,63€
Moyenne des rémunérations	10 462,16€ (10 546,35€)	10 367,96€ Min : 21 200€ Max : 717,13€
Moyenne des rémunérations à l'ha	130,37 € (132,17€)	131,44€ Min : 25,8 € Max : 212 €

Prévu avec les estimations des contrats : 348 662,98 €

-
-
-

Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Points positifs	Points à améliorer
Cahier des charges adapté au contexte local (choix des indicateurs)	Administratif + lourd même si accompagnement (ex : carnet des pratiques)
Moyenne de rémunération supérieure aux MAEC	Re-calculation de la rémunération chaque année pas toujours assimilé, surtout quand rémunération < rémunération estimée au contrat
Rémunération des services rendus (et non compensation pour une perte de rendement)	Durabilité de la rémunération ?
Flexibilité du dispositif	

● Paiements pour Services ● Environnementaux (PSE)

PSE = rémunération ponctuelle

→ Recherche de solutions + pérennes

Dépôt AMI filière :

Objectif : Maintien des PP par une meilleure valorisation des agriculteurs

Diagnostic des filières lait et viande du territoire pour avoir une image des flux alimentaires et économiques actuels

Elaboration et analyse de la **faisabilité de scenarii** sur les filières et/ou sur les diversifications des exploitations pour répondre à l'objectif

Questions



Saint-Dié-des-Vosges



Provenchères-et-Colroy



Raon-Sur-Plaine



Bionville

Merci pour votre attention

Lise Blanc-Jouvan
Chargée de mission agri-environnement
PETR du Pays de la Déodatie
lblanc-jouvan@deodatie.com
06 33 11 38 45

